

PROTOCOLE SANITAIRE LYCEE ASTIER (Aubenas)

I.	Les principes généraux	3
II.	ORGANISATION GENERALE.....	3
A.	Utilisation des locaux :	3
B.	Circulation :	Erreur ! Signet non défini.
C.	Livraisons :	3
D.	Accueil d'entreprises extérieures :	3
III.	Distanciation physique et gestes « barrière »	4
A.	Le maintien de la distanciation physique	4
B.	Les gestes « barrière »	4
C.	Le port du masque.....	4
D.	L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois.....	5
IV.	Représentants légaux et élèves	5
V.	Utilisation des locaux.....	5
A.	Salles de classe	5
B.	Salle des professeurs	5
C.	Salle de réunion	6
D.	Bureaux vie scolaire.....	6
E.	Bâtiment administratif	6
F.	Les sanitaires	6
VI.	Fonctionnement du Self	6
VII.	Protocole de nettoyage et désinfection	6
A.	Les principes généraux	6
B.	Moyens humains mobilisables	6
C.	Protocole de nettoyage	6
1.	Nettoyage approfondi	6
2.	Fréquence	7
3.	Actions complémentaires	7
4.	Prévention des risques pour le personnel.....	7
VIII.	Gestion d'un cas suspect ou avéré	7
A.	En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève.....	7
B.	En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte	8
IX.	L'internat	8
XI.	Annexe 1 : Accueil du public.....	9
XII.	Annexe 2 : Les élèves	10
XIII.	Annexe 3 : Les responsables légaux	11
XIV.	Annexe 4 : Les enseignants	12
XV.	Annexe 5 : Les personnels administratifs et de vie scolaire	13
XVI.	Annexe 6 : Les agents de la Région.....	14

CORONAVIRUS

XVII.	Annexe 7 : Le Self	15
XVIII.	Annexe 8 : Internat	17

I. Les principes généraux

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le Ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020. Toutes les prescriptions définies dans le guide ministériel du 30 avril 2020 doivent s'appliquer sans conditions.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'Education Nationale et de la collectivité territoriale de rattachement. Il nécessite aussi une collaboration très étroite entre les personnels du lycée Astier, les représentants légaux et les élèves.

Ce guide a pour objectif pratique de donner à chaque personne qui sera amenée à pénétrer dans l'enceinte du lycée de connaître les règles à respecter. Il précise plusieurs obligations du guide ministériel en tenant compte de la spécificité du lycée Astier.

Ce guide repose sur cinq fondamentaux :

- Règle de la distanciation physique
- L'application des gestes « barrière »
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- La formation, l'information et la communication

II. ORGANISATION GENERALE

A. Utilisation des locaux :

Après évaluation des facteurs de dimensionnement de l'établissement et de la capacité de nettoyage et de désinfection régulière des locaux, nous privilégierons l'utilisation :

- Du bâtiment administratif pour les personnels administratifs et l'équipe de direction élargie.
- Des bâtiments dédiés à l'accueil des élèves (voir organisation pédagogique)
- De la restauration scolaire
- De l'internat
- Des cours de récréation

B. Livraisons :

Les livraisons devront se dérouler selon le strict respect des conditions prévues dans le guide.

C. Accueil d'entreprises extérieures :

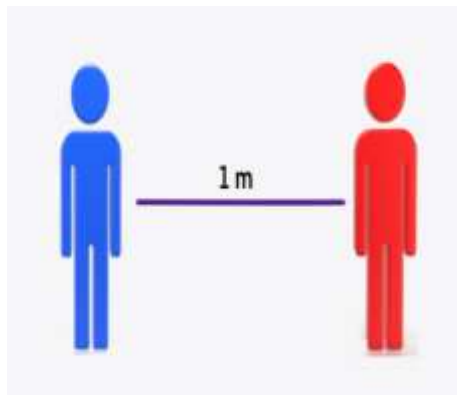
Les entreprises extérieures ne sont pas autorisées à travailler au sein de l'établissement, sauf autorisation donnée par le chef d'établissement. Les entreprises privilégieront le travail hors temps de présence des élèves et devront se conformer au strict respect des consignes de ce guide.

En cas de non-respect des règles définies dans ce guide, toute personne pourra se voir refuser l'accès à l'établissement.

III. Distanciation physique et gestes « barrière »

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

A. Règle de la distanciation physique



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

B. Les gestes « barrière »



Les « gestes barrière » doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire ainsi que les sèche-mains (= qui seront neutralisés).

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Protétons-nous, portons tous des masques



C. Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (3).

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.(3)

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

(3) Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation

D. L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

IV. Représentants légaux et élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et actif dans le retour de leurs enfants au lycée.

Ils s'engagent notamment à :

- **Ne pas mettre leur enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes** évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- **Prendre la température** de leur enfant avant d'aller au lycée. Si la température est supérieure à 38°, ne pas envoyer son enfant au lycée.
- **Fournir 2 masques par jour à chaque enfant pour faire respecter le port du masque obligatoire** : le port du masque « grand public » est obligatoire pour les lycéens dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (salle de classe, circulation, récréation, etc). Si un élève se présente sans masque, l'établissement lui en fournira 2 pour la journée, **de manière exceptionnelle**, si nous en avons à disposition.
- **Fournir 1 sac plastique ou 1 pochette plastique par masque**
- **SENSIBILISER** son enfant à la nécessité de respecter les règles édictées par le lycée, notamment concernant les gestes « barrière », la circulation, le respect de la distanciation physique, ...
- **APPORTER son matériel scolaire** :
Les élèves devront disposer de **leur matériel personnel** pour étudier. Aucun prêt ou échange de matériel ne sera accepté. Chaque élève apportera ses livres, cahiers...
Une information régulière à destination des parents d'élèves sera réalisée sur les supports de communication habituels de l'établissement et par mail.

V. Utilisation des locaux

A. Salles de classe

Aération de la salle par les agents techniques le matin avant l'arrivée des élèves. Les enseignants se chargent d'aérer la salle de classe avant de quitter la salle pendant les temps de récréation (matin, pause méridienne, après-midi). La salle doit être aérée pendant au moins 10 minutes.

B. Salle des professeurs

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels

Un kit de nettoyage (gel hydro, lingettes) sera disponible pour le nettoyage des zones utilisées : table, ordinateur (clavier, souris, écran, unité centrale), matériel commun des enseignants et tout autre mobilier ou matériel partagé.

Le matériel partagé doit être utilisé de manière exceptionnelle et doit être nettoyé par les enseignants avant et après chaque utilisation.

Compte tenu de la situation sanitaire, les réunions en classe virtuelle seront privilégiées.

D. Bureaux vie scolaire

Un kit de nettoyage sera disponible dans chaque bureau pour nettoyer l'ordinateur (clavier, souris, écran, unité centrale), le matériel commun des AED et tout autre mobilier ou matériel partagé. L'AED effectuera ce nettoyage avant de quitter le bureau.

E. Bâtiment administratif

L'accueil du public se fera dans le respect des gestes barrières et le port du masque est obligatoire. Le flux sera géré par les agents d'accueil.

Du gel hydro alcoolique sera disponible, ainsi qu'un kit pour nettoyer l'ordinateur (clavier, souris, écran, unité centrale), le matériel commun et tout autre mobilier ou matériel partagé. Les matériels partagés devront être nettoyés après chaque utilisation.

F. Les sanitaires

Ils seront nettoyés et désinfectés 3 fois par jour.

VI. Fonctionnement du Self

Organisation du passage des élèves

Les élèves prendront leur place dans la file d'attente sous la surveillance du personnel de vie scolaire.

La signalétique permettra de respecter les principes généraux du protocole sanitaire

Les élèves se laveront (avec du savon et de l'eau) et se sécheront (avec du papier à usage unique) soigneusement les mains au lavabo situé à l'entrée du réfectoire, selon les consignes qui leur seront données par un(e) AED.

Quatre zones de repas sont délimitées.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'installation à table et pour l'ensemble des déplacements

A la sortie du self, les élèves doivent se laver les mains avant de mettre le 2^e masque.

VII. Protocole de nettoyage et désinfection

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront réalisés par les agents techniques du Conseil régional. L'entretien des locaux continuera de faire l'objet d'une attention toute particulière afin d'assurer aux personnels et aux usagers une garantie sanitaire de haute qualité. Les opérations de nettoyage et de désinfection seront réalisées selon les recommandations du protocole sanitaire national et les consignes données par la collectivité territoriale de rattachement.

A. Les principes généraux

- Application des gestes barrières

B. Moyens humains mobilisables

Mme Ribagnac, Agent Chef, veille à mobiliser en fonction des besoins les agents d'entretien, sous couvert du chef d'établissement.

C. Protocole de nettoyage

1. Nettoyage approfondi

1^{ère} étape, le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2^{ème} étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.

- Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel
- L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.
- Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :

- Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
- Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
- Séchage des surfaces ;
- Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.

Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.

Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.

Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

- Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- Ne pas utiliser d'aspirateur.
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

2. Fréquence

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...

Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

3. Actions complémentaires

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

4. Prévention des risques pour le personnel

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

VIII. Gestion d'un cas suspect ou avéré

Mme Blanchon, infirmière scolaire, est la référente.

Une chambre dédiée à l'infirmerie permettra d'isoler tout usager, personnel présentant des symptômes.

Du matériel adapté (blouses, lunettes de protection, écran facial, gants, thermomètre sans contact et masques P2) doit être disponible pour que l'infirmière scolaire assure ces missions.

A. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Isolement immédiat de l'élève ou du personnel avec un masque à l'infirmierie ou dans la chambre située à proximité de l'infirmierie. Surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes « barrière ». En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes « barrière ».
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes « barrière ».

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information de l'IA-DASEN (04 75 66 93 04) qui se rapprochera sans délai des autorités sanitaires.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

B. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes « barrière ». En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes « barrière ».

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

IX. L'internat

- o Les espaces de vie en commun seront accessibles dans le respect du protocole
- o Mise à disposition de savon et de solutions hydro alcooliques
- o Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique
- o Les élèves seront formés au respect des gestes « barrières ».
- o Les chambres seront aérées tous les jours.
- o Se référer à la fiche en annexe

X. Annexe 1 : Accueil du public



Protégerons-nous, portons tous des masques



Le Public : Accueil sur Rendez vous au 04 75 35 09 77

- Rester chez soi quand on est malade
- Se présenter à l'heure du rendez-vous au point d'accueil en respectant les panneaux d'affichage, les sens de circulation.
- Porter un masque de protection. Son port est obligatoire à l'intérieur des locaux.
En cas d'oubli demandez à l'accueil.
- Éviter de se regrouper et de stationner à l'entrée, à la sortie, dans les couloirs et escaliers.
- Se laver les mains avec le gel mis à disposition.
- Respecter une distanciation physique de 1 m minimum.
- Respecter le nombre maximum de personnes admis dans la salle d'accueil indiqué par affichage.



Protégeons-nous, portons tous des masques



- Rester chez soi quand on est malade
- Se présenter au lycée avec 2 masques de protection.
Son port est obligatoire à l'intérieur des locaux. En cas d'oubli demandez à l'accueil ou la vie scolaire.
- Respecter les marquages, les sens de circulation, la signalétique.
- Éviter de se regrouper et de stationner à l'entrée, à la sortie, dans les couloirs et escaliers, pendant les pauses.
- Se laver les mains lors de toutes les entrées dans les salles de classe ou ateliers.
- Apporter et utiliser son propre matériel de bureau nécessaire à la formation (stylos, cahier, calculatrice...)
- Ne pas prêter ni partager son propre matériel (outils individuel, stylo, téléphone portable...)
- Pensez à apporter une bouteille d'eau individuelle et un sac plastique pour les masques lavables.
- en cas de non respect des consignes, l'engagement d'une procédure disciplinaire selon les conditions prévues au règlement intérieur pourra être envisagé



Rester chez soi quand on est malade



Ne pas se serrer les mains et ne pas se faire la bise



Respecter une distance sociale minimale d'au moins 1 m



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique



Éviter de se toucher la bouche ou le nez si on est malade, sinon se laver les mains aussitôt

Protégeons-nous, portons tous des masques



- Ne pas mettre son enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes** évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.
- Prendre la température** de son enfant avant d'aller au lycée. Si la température est supérieure à 38°, ne pas envoyer son enfant au lycée.
- Fournir 2 masques par jour à chaque enfant pour faire respecter le port du masque obligatoire** : le port du masque « grand public » est obligatoire pour les lycéens. Si un élève se présente sans masque, l'établissement lui en fournira 2 pour la journée, **de manière exceptionnelle**, si nous en avons à disposition.
- Fournir 1 sac plastique ou 1 pochette plastique par masque**
- SENSIBILISER** son enfant à la nécessité de respecter les règles édictées par le lycée, notamment concernant les gestes « barrière », la circulation, le respect de la distanciation physique, ...



Protégeons-nous, portons tous des masques



- Rester chez soi quand on est malade
- Port du masque obligatoire, mise à disposition d'un masque P2 pour les personnels vulnérables.
- Se laver les mains lors de toutes les entrées dans les salles de classe ou ateliers.
- Respecter les consignes affichées et les marquages aux sols.
- Aérez la salle pendant les intercourts et les pauses.
- Vérifier le respect des règles de sécurité par les élèves.



Rester chez soi quand on est malade



Ne pas se serrer les mains et ne pas se faire la bise



Respecter une distance sociale minimale d'au moins 1 m



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique



Éviter de se toucher la bouche ou le nez si on est malade, sinon se laver les mains aussitôt

Protétons-nous, portons tous des masques



- Rester chez soi quand on est malade
- Port du masque obligatoire.
- Respecter les consignes affichées et les marquages aux sols.
- Préparer le bureau conformément à la formation de prévention des risques COVID-19 en début de matinée et en début d'après-midi
 - Aérer le bureau 15mn
 - Stériliser le poste de travail (au pulvérisateur le produit stérilisant s'évapore après quelques minutes)
 - Stériliser les armoires, interrupteurs, téléphone, table, barrière plexi...
 - Bloquer les portes ouvertes
- Se laver les mains avec le gel mis à disposition lors de toutes les entrées et sorties dans la salle (par ex pour les pauses, les sanitaires)
- Respecter une distanciation physique de 1 m minimum sur le poste de travail et dans tous les déplacements.
- Stériliser les claviers et écran des matériels communs (type photocopieur, affranchisseuse...) avant et après chaque utilisation.
- Ne pas prêter ni partager son propre matériel (outils individuel, stylo, téléphone portable...)
- Limiter au strict nécessaire l'utilisation de papier.
- Ranger son bureau tous les soirs (pas de papier libre sur la table ni stylos et avec un minimum de dossier)
- Pensez à apporter une bouteille d'eau individuelle



Rester chez soi quand on est malade



Ne pas se serrer les mains et ne pas se faire la bise



Respecter une distance sociale minimale d'au moins 1 m



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique



Éviter de se toucher la bouche ou le nez si on est malade, sinon se laver les mains aussitôt

Protégerons-nous, portons tous des masques



Port du masque obligatoire.

Port de blouse obligatoire.

Respecter les consignes affichées et les marquages aux sols.

Utiliser les produits désinfectants et nettoyants respectant la norme virucide EN14476

Procéder au nettoyage/désinfection quotidien des sols du site

Procéder au nettoyage et à la désinfection des zones de contact des accès intérieurs du site conformément à la formation effectuée (escaliers, rampes, interrupteurs, poignées de portes...)

Renseigner la feuille de suivi de nettoyage/désinfection des locaux tous les jours



Rester chez soi quand on est malade



Ne pas se serrer les mains et ne pas se faire la bise



Respecter une distance sociale minimale d'au moins 1 m



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique



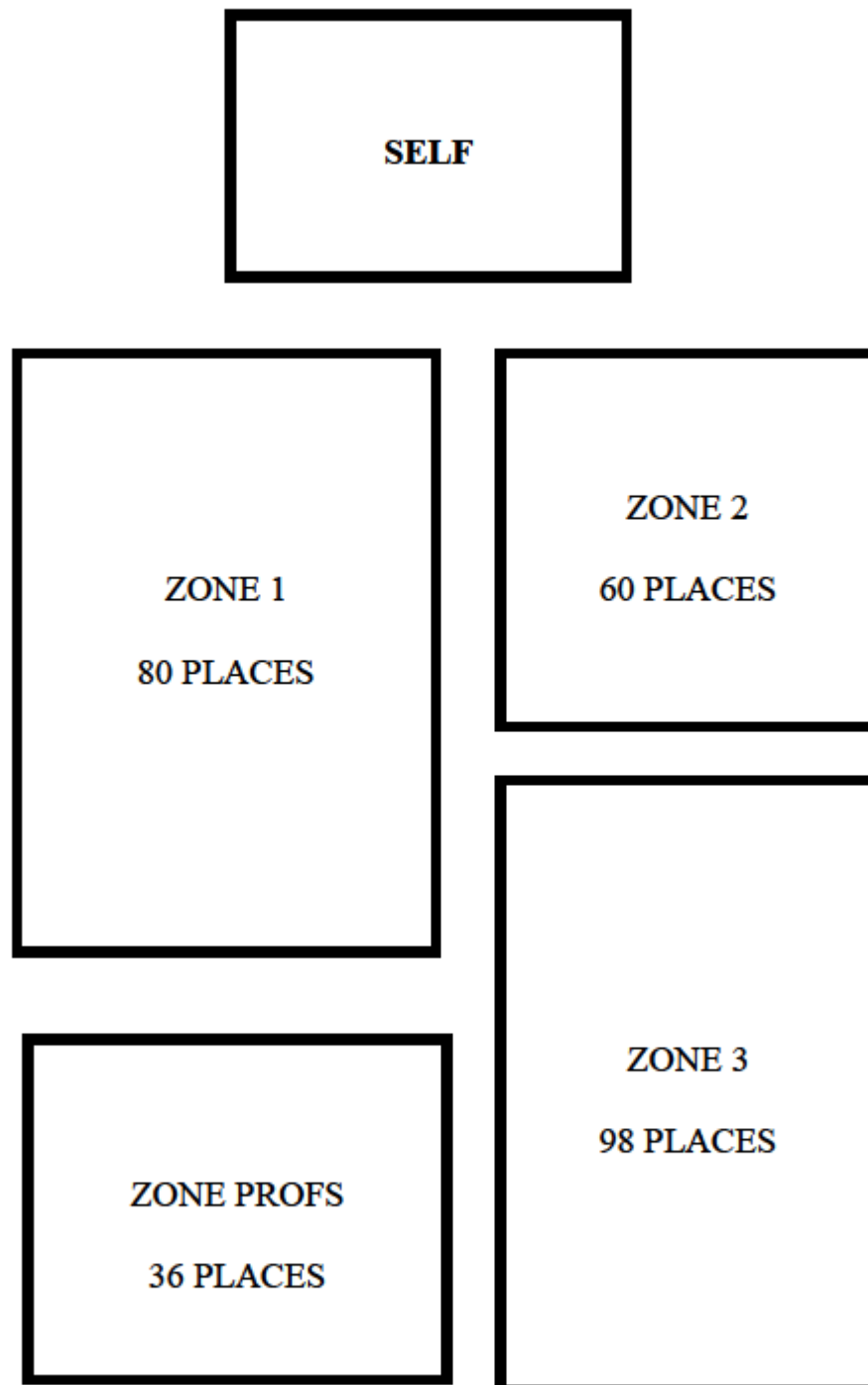
Éviter de se toucher la bouche ou le nez si on est malade, sinon se laver les mains aussitôt

Protégeons-nous, portons tous des masques



- Se présenter au restaurant scolaire avec un masque.
- Respecter les marquages et les sens de circulation pour l'attente
- Lavage de mains obligatoire
- Prendre place dans l'ordre indiqué par le surveillant
- Désinfection des mains à la sortie du self.
- Se référer à la fiche en annexe

CORONAVIRUS



CORONAVIRUS



Rester
chez soi quand
on est malade



Ne pas se serrer
les mains
et ne pas
se faire la bise



Respecter
une distance
sociale
minimale
d'au moins 1 m



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser
un mouchoir
à usage
unique



Se laver les mains
régulièrement
avec de l'eau
et du savon ou
une solution
hydroalcoolique



Éviter de se
toucher la
bouche ou le nez
si on est malade,
sinon se laver les
mains aussitôt

Protégeons-nous, portons tous des masques



- Respecter les marquages et les sens de circulation pour l'accès à l'internat
- Jeter son masque dans la poubelle ou le mettre dans un sac plastique pour les masques lavables. Lavage de mains obligatoires
- Le kit de désinfection sanitaire est disponible auprès de l'AED de l'étage
- Port du masque obligatoire dès la sortie de la chambre
- Toutes les affaires personnelles doivent être rangées dans les placards ou les valises afin de faciliter le nettoyage quotidien.
- Se référer à la fiche en annexe

